



SÉANCE DU 9 JUILLET 2020

Compte-rendu succinct



L'an deux mil vingt, le neuf du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de CANÉJAN s'est réuni à la Mairie en **séance ordinaire** sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENT·E·S : MM. GARRIGOU, PROUILHAC, Mme HANRAS, M. GASTEUIL, Mme BOUTER, M. BARRAULT, Mmes SALAÛN, ROUSSEL, MM. MARTY, MARAILHAC, LALANDE, MASSICAULT, GRENOUILLEAU, Mme BOUYÉ, M. SARPOULET, Mmes ANTUNES, DIAZ, RAUD, MM. DEFFIEUX, KADIONIK, LOSTE, Mmes HOUOT, MARCHAND, COEFFARD, FAUQUEMBERGUE et ROY.

ONT DONNÉ PROCURATION : M. CHOUC à M. GASTEUIL et M. JAN à M. LALANDE.

ÉTAIT ABSENT·E : Mme MANDRON.

Madame ROY est élue secrétaire.

Monsieur le MAIRE met au vote le procès-verbal de la séance du seize juin deux mille dix-neuf qui est adopté à l'unanimité.



N° 052/2020 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, de créer une commission dénommée « Commission d'appel d'offres », à caractère permanent et compétente pour l'ensemble des marchés conclus par la Commune dès lors que son intervention sera requise par la législation ou la réglementation en vigueur, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentant-es de la Commission d'appel d'offres, ainsi que l'y autorise l'article L 2121-21 du CGCT, et d'élire les représentant-es de la Commission d'appel d'offres, présidée de droit par Monsieur le MAIRE, comme suit :

=> membres titulaires : Laurent PROUILHAC, Nathalie RAUD, Denis DEFFIEUX, Aurore BOUTER et Nathalie ROUSSEL ;

=> membres suppléant-es : Étienne JAN, Corinne HANRAS, Bruno GASTEUIL et Benjamin CHOUC.

N° 053/2020 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, de créer une commission dénommée « Commission de délégation de service public », à caractère permanent et compétente pour l'ensemble des délégations de service public conclues par la Commune dès lors que son intervention sera requise par la législation ou la réglementation en vigueur, de ne pas procéder au

scrutin secret pour l'élection des représentant-es de la Commission de délégation de service public, ainsi que l'y autorise l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et d'élire les représentant-es de la Commission de délégation de service public, présidée de droit par Monsieur le MAIRE, comme suit :

=> membres titulaires : Laurent PROUILHAC, Nathalie RAUD, Denis DEFFIEUX, Aurore BOUTER et Nathalie ROUSSEL ;

=> membres suppléant-es : Étienne JAN, Corinne HANRAS, Bruno GASTEUIL et Benjamin CHOUC.

N° 054/2020 – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉ-ES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION LOCALE CHARGÉE D'ÉVALUER LES TRANSFERTS DE CHARGES

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des délégué-es du Conseil municipal à la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges, ainsi que l'y autorise l'article L 2121-21 du CGCT et de désigner Bernard GARRIGOU, Laurent PROUILHAC et Denis DEFFIEUX en cette qualité.

N° 055/2020 – COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES – RENOUELEMENT ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT-ES DU CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentant-es du Conseil municipal à la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, ainsi que l'y autorise l'article L 2121-21 du CGCT et de désigner, outre Monsieur le MAIRE, Président de droit, Corinne HANRAS, Aurore BOUTER, Jean-Louis GRENOUILLEAU, Françoise BOUYÉ, Dominique DIAZ, Catherine MARCHAND et SANDRINE HOUOT pour l'y représenter.

N° 056/2020 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D.)

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, de proposer au directeur des services fiscaux les commissaires titulaires et suppléant-es de la CCID suivant-es :

=> Commissaires titulaires : Laurent PROUILHAC, Corinne HANRAS, Sébastien LOSTE, Julie ROY, Jean-Louis GRENOUILLEAU, Natacha COEFFARD, Etienne JAN, Annie CHENEAU-LOQUAY, Jean-Luc DELOR, Dominique BERGERET, Christian BONGAILLOS, Jean-Marie FLORES, Patricia BOUTER, Daniel LACAUSSE, Monique FLORSCH et Bernard HERVÉ ;

=> Commissaires suppléant-es : Bruno GASTEUIL, Sandrine HOUOT, Étienne MARTY, Sylvie ANTUNES, Patrice MARAILHAC, Dominique DIAZ, Claude MORA, Noëlle MARCHAIS, Pierre GREZILLIER, Cécilé TAUZIA, Philippe LOQUAY, Noël MANO (hors Commune) Florence SALAÜN, Christian MIQUEU, Stanislas DROIN et Jean-Marc PARIÉS.

N° 057/2020 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2020

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver, chapitre par chapitre, le budget primitif 2020 (budget principal) de la Commune, qui s'équilibre comme suit :

=> en section de fonctionnement à : 11 844 602,26 €

=> en section d'investissement à : 5 244 280,40 €

N° 058/2020 – BUDGET EAU POTABLE – BUDGET PRIMITIF 2020

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver, chapitre par chapitre, le budget primitif 2020 du budget de l'Eau potable de la Commune, qui s'équilibre comme suit :

=> en section d'exploitation à : 124 720.17 €
=> en section d'investissement à : 406 912.27 €

N° 059/2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2020

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver, chapitre par chapitre, le budget primitif 2020 du budget de l'Assainissement de la Commune, qui s'équilibre comme suit :

=> en section d'exploitation à : 356 098,57 €
=> en section d'investissement à : 655 024,89 €

N° 060/2020 – CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES SUR CRÉANCES DOUTEUSES

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, de constituer une provision pour risques et charges sur créances douteuses à hauteur de 111 000 € (CENT ONZE MILLE EUROS), d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6815 et d'autoriser Monsieur le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

N° 061/2020 – ABATTEMENT DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE POUR L'ANNÉE 2020 SUITE À LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'adopter un abattement de 25% sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure due au titre de l'exercice 2020 pour l'ensemble des redevables de cette taxe.

N° 062/2020 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR L'AMÉNAGEMENT DES ÉTANGS DE LA BRIQUETERIE

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver, au titre de l'exercice 2020, la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiements pour l'opération relative à l'aménagement des étangs de la Briqueterie et d'inscrire au budget 2020 les crédits nécessaires au titre des crédits de paiements 2020.

N° 063/2020 – ÉTANGS DE LA BRIQUETERIE – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE DE L'EXERCICE DU DROIT DE PÊCHE ET DE SA SURVEILLANCE À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA GIRONDE (FDAAPPMA33) – AUTORISATION DE SIGNATURE

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver le projet de convention de mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche et à sa surveillance au bénéfice de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde et d'autoriser Monsieur le MAIRE à signer cette convention et tout acte nécessaire à son exécution.

N° 064/2020 – ÉTANGS DE LA BRIQUETERIE – CRÉATION D'UN PONTON ET POSE DE DEUX PANNEAUX SIGNALÉTIQUES – CONTRAT DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA GIRONDE (FDAAPPMA33) – AUTORISATION DE SIGNATURE

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver le projet de contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à conclure avec la FDAAPPMA33 pour la construction d'un ponton et la pose de panneaux signalétiques au sein des étangs de la Briqueterie et d'autoriser Monsieur le MAIRE à signer ce contrat et tout acte nécessaire à son exécution.

N° 065/2020 – SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'instaurer une subvention forfaitaire de 100 € (CENT EUROS) pour les particuliers canéjanais faisant l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 2 000 € (DEUX MILLE EUROS) répartis sur les exercices 2020 et 2021, d'approuver le modèle de convention fixant les conditions d'attribution de cette subvention, d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 204 du budget primitif 2020 de la Commune et d'autoriser Monsieur le MAIRE ou son-sa représentant.e à signer tout acte afférent à ce dispositif.

N° 066/2020 – ADHÉSION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MATÉRIELS DESTINÉS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ÉDUCATION

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'autoriser l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation, d'accepter les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation, d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation, d'accepter que Gironde Numérique soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, en la personne de Monsieur le Président, Pierre DUCOUT et d'autoriser le Président de Gironde Numérique à signer le ou les marchés et accords cadres au nom du groupement.

N° 067/2020 – SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, MM. BARRAULT, MARAILHAC, MASSICAULT et Mmes BOUYÉ et RAUD, ayant été invité.es à quitter la salle et à ne participer ni aux débats, ni au vote, de fixer les subventions allouées aux **associations culturelles** au titre de l'exercice 2020 comme suit :

| | |
|------------------------------|----------|
| ARABESQUE DE CANÉJAN | 9 000 € |
| CANÉJAN COUNTRY SIDE | 400 € |
| CHORALE LA HOUNTETA | 500 € |
| LA CASSIOTHÈQUE | 600 € |
| LA PIGNE « Arts et loisirs » | 10 200 € |

| | |
|------------------------|----------|
| LES AFFREUX DISENT YAK | 800 € |
| LES COULEURS DU JEU | 21 000 € |
| TAPAGE NOCTURNE | 400 € |
| TAICHICHUAN | 100 € |

de fixer les subventions allouées aux **associations sportives** au titre de l'exercice 2020 comme suit :

| | |
|----------------------------------|----------|
| ASSOCIATION DE CHASSE DE CANÉJAN | 1 000 € |
| BASKET CLUB CANÉJANAIS | 2 700 € |
| BODY BUILD DREAM | 1 700 € |
| CANÉJAN ATHLÉTISME | 2 000 € |
| CANÉJAN BMX CLUB | 4 000 € |
| CANÉJAN HANDBALL CLUB | 9 500 € |
| CENTRE EQUESTRE | 2 000 € |
| ESC FOOTBALL | 11 000 € |
| JUDO-JUJITSU | 2 500 € |
| LA BOULE CANÉJANAISE | 4 000 € |
| LES PÊCHEURS DE L'EAU BOURDE | 1 000 € |
| TENNIS CLUB DE CANÉJAN | 3 250 € |
| VÉLO CLUB | 800 € |

de fixer les subventions allouées aux **associations diverses** au titre de l'exercice 2020 comme suit :

| | |
|--|---------|
| ACCORDERIE CANÉJAN ET PAYS DES GRAVES | 9 000 € |
| CAMARADES COMBATTANTS CIVILS ET MILITAIRES | 600 € |
| CANÉJAN SOLIDARITÉ COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (CSCS) | 500 € |
| CLUB ŒNOLOGIE CANÉJAN | 300 € |
| COMITÉ DE JUMELAGE ET RELATIONS INTERNATIONALES DE CANÉJAN | 2 500 € |
| LES JARDINS DE L'ARRIGA | 150 € |
| LES MILLE PATTES | 100 € |
| LOUS CARDOUNETS | 2 500 € |
| RUCHER CITOYEN DE CANÉJAN | 500 € |
| CINÉMA DE PROXIMITÉ | 782 € |
| COLLECTIF EN TRANSITION | 1 000€ |

N° 068/2020 – CENTRE SIMONE SIGNORET – TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE

APRÈS avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, de fixer les tarifs de la saison culturelle du Centre Simone Signoret concernant les spectacles, le cinéma et la buvette – qui s'appliqueront à compter du **10 juillet 2020** et tant qu'une nouvelle délibération ne sera pas venue les modifier – conformément à la proposition faite par la rapporteuse.

N° 069/2020 – MÉDIATHÈQUE – GRATUITÉ DES ABONNEMENTS – NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR – APPROBATION

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'instaurer la gratuité des abonnements à la médiathèque municipale et d'approuver le nouveau règlement intérieur de cette dernière.

N° 070/2020 – « MAISON DE LA PETITE ENFANCE » – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE CONCESSION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver le report de la date d'accueil effectif des usagers de la structure multi-accueil au 4 janvier 2021, d'approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la structure multi-accueil de la petite enfance et d'autoriser Monsieur le MAIRE à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la structure multi-accueil de la petite enfance.

N° 071/2020 – TRANSPORTS SCOLAIRES DES LYCÉENS – TARIFICATION ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 – VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FAMILLES DES ÉLÈVES NON AYANTS DROITS

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, par 26 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS » (Mme ROUSSEL et M. DEFFIEUX), de compenser la politique tarifaire de la Région Nouvelle Aquitaine concernant le transport scolaire des lycéens, laquelle ne tient pas compte du quotient familial pour les familles habitants à moins de 3 km du lycée d'affectation de leur enfant, en versant aux familles de la House concernées qui en feront la demande, une participation financière représentant la différence entre le forfait de 195 € et le tarif qu'ils auraient dû payer si leur quotient familial avait été pris en compte ; de verser cette participation sur présentation de la facture de transport 2020-2021 acquittée et du dernier avis d'imposition du foyer et de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget 2020.

N° 072/2020 – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT – TARIFICATION ADAPTÉE AUX REVENUS POUR LES USAGERS HORS COMMUNE 2020

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'arrêter pour les familles domiciliées hors Commune, un taux d'effort pour 1 enfant à 0,32 %, d'arrêter une dégressivité de 15% sur ce taux d'effort pour chaque enfant supplémentaire de la famille, d'arrêter un revenu mensuel plancher à 1 000 € et un revenu mensuel plafond à 4 000 €, de préciser que les revenus pris en compte sont les revenus annuels correspondant au total des salaires et revenus assimilés avant tout abattement fiscal (10% et 20% ou frais réels), que la famille devra remettre chaque année son dernier avis d'imposition, à défaut de quoi, il sera appliqué une facturation au tarif maximum et d'arrêter le tarif d'une demi-journée d'accueil de loisirs à 50 % du prix de journée appliqué à la famille.

N° 073/2020 – PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT – EXTRASCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE / AIDE SPÉCIFIQUE RYTHMES ÉDUCATIFS – SIGNATURE D’UN AVENANT À LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) – AUTORISATION

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le MAIRE à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde l'avenant à la convention d'objectifs et de financement encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement– Extrascolaire et Péri-scolaire / Aide Spécifique Rythmes Éducatifs pour une période d'un an allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

N° 074/2020 – RÉGIME FORESTIER – PROGRAMME D’ACTIONS – ANNÉE 2020 – APPROBATION

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver le programme d'actions de gestion de la forêt communale pour l'année 2020 pour un montant global estimé à 10 682,30 € H.T. (DIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS ET TRENTE CENTS HORS TAXES), soit 11 750,53 € T.T.C. (ONZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS ET CINQUANTE-TROIS CENTS TOUTES TAXES COMPRISES) et d'autoriser Monsieur le MAIRE à en assurer l'exécution financière dans la mesure où les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la Commune.

N° 075/2020 – ÉTAT D’ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS – ANNÉE 2020 – APPROBATION02

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver l'état d'assiette et la destination des coupes de bois pour l'année 2020 et que toutes les coupes de bois inscrites à l'état d'assiette 2020 seront mises en vente par l'O.N.F. (parcelles 1.b, 3.a, 4.b, 7.b, 8.a et 9) au profit de la Commune de CANÉJAN.

~~~~~

Monsieur le MAIRE informe le Conseil municipal des décisions n° 023/2020 à n° 025/2020 prises dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée. Ces décisions sont insérées dans le registre des délibérations.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.